

**2023 DGRI 4** Subvention (10 000 euros) à l'Association Santé Arménie pour le projet humanitaire relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles et plus généralement des civils du Haut-Karabagh.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Santé Arménie, fondée en 2020 durant la guerre dite « des 44 jours » sous l'égide du Professeur Arsène Mékinian, rassemble plus de 300 bénévoles dans le domaine de la santé : professeurs d'université et praticiens hospitaliers, médecins, chirurgiens. Durant la guerre, Santé Arménie a eu pour objet de renforcer les moyens en personnel des infrastructures hospitalières arméniennes puis s'est peu à peu structurée autour de projets liés aux poly-traumas de guerre, à la gestion de la douleur et au stress post-traumatique des blessés de guerre, de leurs familles ainsi que des civils du Haut-Karabagh.

La prise en charge médicale et psycho sociale des civils - notamment des enfants - et des blessés de guerre vivant l'épreuve du psycho traumatisme constitue un enjeu de santé public majeur particulièrement dans le territoire du Haut-Karabagh en proie à d'importantes instabilités géostratégiques depuis la fin du conflit.

Paris entend exprimer sa solidarité, en soutenant financièrement au titre de l'aide humanitaire, comme elle l'a fait lors du conflit au profit des victimes et des personnes déplacées, une unité psycho-sociale mobile en collaboration avec les structures médicales existantes, qui interviendra dans le Haut-Karabagh pour la prise en charge psychothérapeutique de la population et formera les professionnels locaux afin de garantir un meilleur avenir à ces spécialités en Arménie.

Cette unité mobile pourra se rendre dans les villages reculés du Haut-Karabagh afin d'aller vers les populations les plus fragiles. Elle se composera d'un groupe de 4 psychologues et 1 psychiatre arméniens, faisant partie de la Fondation Empathia, structure experte en soins Psycho-traumas à Stepanakert.

Afin de soutenir l'association Santé Arménie dans son action en faveur de la prise en charge psycho-sociale et de mettre en œuvre ce projet, je vous propose de lui attribuer une subvention de 10 000€.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DGRI 4** - Subvention (10 000 euros) à l'Association Santé Arménie pour le projet humanitaire relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles et plus généralement des civils du Haut-Karabagh.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à une association dans le cadre de la prise en charge psycho sociale à l'international pour 2023 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Santé Arménie (Simpa n°200417; dossier 2022\_07062) dont le siège social est situé 11 square Alboni, 75016 Paris, pour son projet humanitaire relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles et plus généralement des civils du Haut-Karabagh.

Article 2 : La dépense correspondante de 10 000 € sera imputée à hauteur sur le budget de la Ville, au titre des relations internationales, exercice 2023 et suivants, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la convention dont le texte est joint à la présente délibération.